REGLES DE SECURITE



- 1-TOUJOURS considérer une Arme comme chargée
- 2-TOUJOURS pointer le Canon de l'arme vers la cible
- 3-TOUJOURS garder le doigt hors de la Détente avant le tir
- 4-TOUJOURS être sur de sa Cible et de ce qui se trouve au delà
- Tant qu'une personne est en avant du pas de tir, il est formellement interdit de manipuler une arme ou des munitions
- N'approvisionnez votre arme que lorsque vous êtes prêt à tirer
- En fin de tir l'arme doit être mise en sécurité :
 - -Enlevez le chargeur, videz le magasin, la chambre ou le barillet de ses munitions,
 - -Ouvrez le mécanisme (culasse ouverte ou barillet basculé),
 - -Contrôlez visuellement et physiquement l'absence de munitions.
 - -Installer sur l'arme un système visuel de sécurité. (drapeau)



PROTECTIONS AUDITIVES & OCULAIRES OBLIGATOIRES